

Conservatoire national

des arts et métiers

le cnam

Livret d'accueil 2025-2026

Prépa Talents

Préparation aux concours administratifs de catégorie A / A+



L'enseignement

Modalités des séances par matière	3
-----------------------------------	---

Les règles au bon suivi de votre formation et à la validation de votre certification

Contrôle des connaissances et notation	5
Contrôles continus	5
Examens surveillés (concours blancs)	5
Plagiat	5
Assiduité et retards	6
Conditions générales d'obtention de la certification	6
Le stage (facultatif)	6

Étudier au CNAM

Outils numériques	7
Plan des salles - Restauration	8
Handi'Cnam	9
Cellule STOP VIOLENCE	9

Documentation

Les bibliothèques et le musée	10
Webographie	10
Bibliographie	11

L'enseignement

Les cours de la Prépa Talents se déroulent en semaine à distance et le samedi en présentiel. Les cours de la Prépa Talents ne sont pas optionnels.

Vous êtes attendus à tous les cours :

- à distance avec une caméra allumée et un micro en état de fonctionnement
- sur site lorsque le cours est en présentiel

Les concours blancs auront lieu en semaine en présentiel : il vous appartient de faire le nécessaire pour être présents à ces examens.

Planning des semaines de concours blancs

En présentiel - Présence obligatoire

- Semaine du 5 au 9 janvier 2026
- Semaine du 2 au 6 mars 2026
- Semaine du 19 au 21 mai 2026

Planning des semaines de congés

Semaines sans cours

- Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026
- Du 26 avril 2026 au 3 mai 2026

Modalités des séances par matière

Programme prévisionnel (non exhaustif) - Se référer au calendrier fourni sur Moodle

Droit et gestion des collectivités territoriales (USEC5Z - USEC60)

Cours les lundis soirs

En distanciel de 18h30 à 21h30

M. Christophe ROBERT et M. Jean-Philippe ARROUET

Thématiques abordées :

- Cadre juridique applicable à la gestion des collectivités territoriales
- Répartition des compétences et des moyens financiers entre l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics
- Aspects juridiques et financiers de la gestion locale au travers de situations concrètes
- Différents modes de gestion des services publics locaux
- Évolutions législatives et réglementaires récentes et en cours

Droit public (USEC5X - USEC5Y)

Cours les mardis soirs

En distanciel de 18h30 à 21h30

M. Julien ECHE et M. Patrick GÉRARD

Thématiques abordées :

L'Etat, la constitution, le parlement, l'acte administratif, le contrat, les voies de recours, la responsabilité, la fonction publique, les opérateurs de l'Etat, l'administration territoriale, les moyens de l'action publique, les modèles de régimes politiques, le droit international public et le droit de l'UE.

Finances publiques (USEC5V)

Cours les jeudi soirs

En distanciel de 18h30 à 20h30 (en alternance avec le cours d'économie)

M. Corentin DEREDEC

Thématiques abordées :

- Encadrement des finances publiques
- Préparation, adoption, exécution et contrôle des lois de finances
- Acteurs clés du budget de l'État et réforme de l'État

Économie (USEC5T)

Cours les jeudis soirs

En distanciel de 18h30 à 20h30 (en alternance avec le cours de finances publiques)

Mme Christine ERHEL et M. Damien LE GALLO

Thématiques abordées :

- Croissance et politiques de soutien à l'innovation
- Le chômage (indicateurs, dynamiques, comparaisons internationales, débats théoriques)
- Les politiques de l'emploi et leur évaluation
- Politique budgétaire - Politique monétaire - Politique de la concurrence
- Économie de l'éducation, du transport, du logement
- Commerce international, attractivité du territoire
- Politique climatique et énergétique / Autres politiques environnementales

Culture générale (USEC5S)

Cours les vendredis soirs

En distanciel de 18h30 à 20h30 (ponctuellement de 12h à 14h)

Différents intervenants enseignants et/ou professionnels

Thématiques abordées :

- Diffusion de la culture scientifique et technique, enjeux de l'IA, enjeux sociétaux, politiques et économiques de la diffusion de la science
- Transition écologique, transports et mobilités, transport et commerce international
- Questions internationales (actualité géopolitique, diplomatie, Chine d'aujourd'hui)
- Rencontres avec des professionnels de la haute fonction publique

Ateliers méthodologiques (UAEC10)

Cours les samedis matins

En présentiel de 9h à 12h

M. Christophe ROBERT, M. Louis-Charles VIOSSAT, M. Jean-Philippe ARROUET, M. Julien ECHE, M. Damien LE GALLO, M. Corentin DEREDEC et M. Grégory GODIN

Thématiques abordées :

- Séances dédiées à l'apprentissage de la méthodologie des épreuves écrites et orales du concours dans les différentes disciplines
- Questions sociales : la protection sociale, la maladie, l'assurance chômage et les dispositifs d'aide à l'emploi, la retraite, le 5e risque

Anglais (USEC61 - USEC62)

Cours les lundis soirs en distanciel entre 18h30 et 21h

et/ou les samedis après-midi en présentiel de 13h à 16h (ou 18h)

Mme Aude LABETOULLE

Thématiques abordées :

- Semestre 1 (obligatoire) :
 - Renforcement de la pratique orale de l'anglais : prise de parole en continu et en interaction sur des sujets d'actualité du monde anglophone
 - Approfondissement des connaissances du monde anglophone
 - Méthodologie spécifique des épreuves d'anglais des concours administratifs
- Semestre 2 (optionnel, en priorité pour les étudiants préparant des concours avec une épreuve d'anglais)
 - Ateliers méthodologiques et groupes de conversation
 - Entretiens individuels de suivi
 - Possibilité de remettre un devoir par mois non évalué pour bénéficier d'un retour personnalisé

Les règles au bon suivi de votre formation et à la validation de votre certification

Contrôle des connaissances et notation

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu ou de concours blancs. Chaque évaluation permet l'attribution d'une note (de 0 à 20) à chaque élève.

Contrôles continus

Les contrôles continus à réaliser individuellement, en dehors des heures de cours, sont privilégiés car :

- ils sont plus adaptés au rythme de travail des professionnels qui constituent la promotion ;
- ils permettent dans certains cas aux élèves de contextualiser les sujets et de les mettre en perspective avec leur propre activité ou projet professionnel.

L'échéance de remise du devoir est fixée par l'enseignant. La date ne peut être repoussée que si l'enseignant a donné son accord et fixé une nouvelle date.

Examens surveillés (concours blancs)

Ces examens écrits sont effectués en temps limité. Les règles durant les examens écrits en temps limités sont les suivantes :

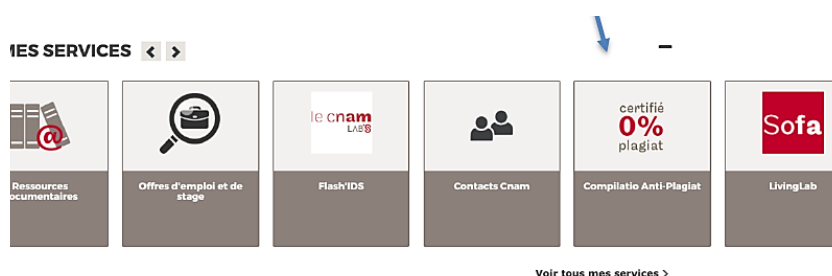
- les épreuves peuvent être autorisées avec ou sans documents, avec ou sans ordinateur et/ou téléphone portable et/ou tablette ;
- le responsable de chaque unité d'enseignement indique sur l'énoncé les règles relatives à l'usage des supports et matériels pendant les contrôles ;
- en cours d'examen, un élève n'est autorisé à communiquer qu'avec les surveillants présents dans la salle ;
- les élèves ayant fraudé à un examen se voient automatiquement attribuer la note 0 à l'examen concerné.

Plagiat

Est considéré comme plagiat le fait d'utiliser totalement ou en partie du texte, du matériel graphique ou visuel, des pages web, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, en provenance d'autrui, en le faisant passer pour sien ou sans en indiquer explicitement les références.

Lorsqu'un enseignant signale qu'un élève a commis un plagiat, l'élève concerné se voit attribuer la note 0 au devoir en question.

Compilatio est un outil d'aide à la détection du plagiat, visible en bas de la page d'accueil : <https://lecnam.net>



Assiduité et retards

La présence est obligatoire à l'ensemble des activités d'enseignement : cours, visites à l'extérieur des locaux du Cnam, séminaires, examens, et toutes autres activités prévues par un enseignant.

L'assiduité est un engagement de la part de l'élève, notamment dans le cadre du dispositif des bourses talents. En effet, la Bourse Talents n'est pas versée si l'auditeur n'est pas assidu.

Conditions générales d'obtention de la certification

La certification est acquise aux conditions suivantes :

- Une moyenne de 10 au minimum à chaque unité. L'obtention d'une moyenne égale ou supérieur à 10 permet d'obtenir les crédits et ainsi de valider les UE.

Les élèves absents lors d'un concours blanc auront la note de 0.

Les élèves défaillants ne peuvent pas obtenir le certificat. Sont considérés comme défaillants les élèves qui :

- Ne composent pas aux concours blancs ou n'ont pas composé aux évaluations dans le cadre du contrôle continu ;
- Sont absents à plus de 20% des heures de cours.

Votre diplôme ou certification ne peut être délivré qu'après acquittement de la totalité des frais d'inscription et satisfaction des conditions d'obtention du diplôme.

Le stage (facultatif)

Dans le cadre de la Prépa Talents du Cnam, le stage est facultatif. Il ne conditionne pas la validation d'une unité d'enseignement.

Toutefois, un stage immersif pour ce genre de préparation est vivement recommandé si l'élève dispose de cette possibilité. Il est alors de la responsabilité de l'élève de trouver une organisation d'accueil pour son stage.

Une convention de stage est établie entre l'élève, l'organisation d'accueil et le Cnam. Cette convention mentionne les modalités pratiques et administratives, les dates et le sujet du stage, ainsi que les noms des tuteurs pédagogique (Cnam) et professionnel (organisation).

Comment faire votre demande de stage ?

1. Remplir et signer la convention de stage avec l'**organisme d'accueil** qui devra aussi apposer son cachet (convention à demander à l'adresse prepatalents@lecnam.net)
2. Faire valider l'accord pédagogique fourni avec la convention par l'**enseignant-e responsable de la formation** suivie (signature et cachet) qui sera le référent au Cnam.
3. Demander à votre **compagnie d'assurance** (assurance habitation en général) une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle couvrant toute la durée du stage et stipulant expressément que l'assuré est couvert dans le cadre d'un stage en entreprise.
4. Renvoyer les documents à prepatalents@lecnam.net

Outils numériques

 **Conservez bien vos informations personnelles (identifiants et mots de passe) ENF et Sisco**

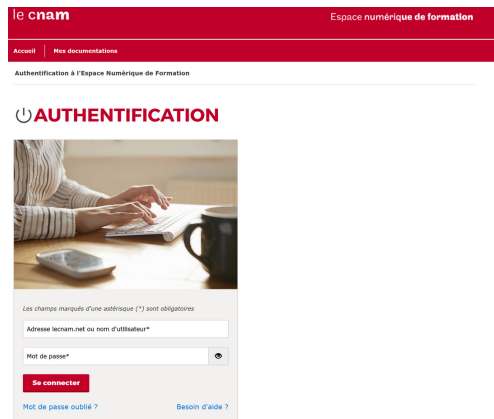
Accès WiFi et Pack Office 365

Votre identifiant portail élève vous permet de vous connecter au réseau WiFi du Cnam. L'Espace Numérique de Formation (ENF) vous permet également d'accéder gratuitement aux applications Office 365. Cette suite bureautique est constituée de différents outils de travail collaboratif, d'un agenda et du service de messagerie Outlook.

Accès à l'Espace Numérique de Formation (ENF)

Rendez-vous sur le site : **www.lecnam.net** (utiliser de préférence le navigateur FIREFOX)

Si vous n'avez pas reçu votre identifiant ou que le mot de passe ne fonctionne pas, cliquez sur « **Mot de passe oublié** » et suivez les instructions.



Saisissez :

votre identifiant ENF : *prenom.nom.auditeur@lecnam.net*

votre mot de passe (reçu par courriel)

cliquez sur le bouton « Se connecter »

Plateforme d'apprentissage Moodle

Via l'ENF, les auditeurs ont accès à Moodle (plateforme d'apprentissage).

Dans le cadre de la Prépa Talents, c'est l'enseignement **UAEC10 _ Ateliers Méthodologiques** qui est utilisé par l'administration pour communiquer avec les auditeurs.

Il comprend un forum d'informations qui permet à l'équipe de la Prépa Talents de vous adresser des informations sur vos cours, devoirs... Vous pouvez vous-même utiliser la plateforme pour poser des questions. Celles-ci pourront être lues par tous les inscrits sur la plateforme et la réponse qui sera apportée sera également accessible à tous.

↑↓ MES ENSEIGNEMENTS



Unité d'enseignement utilisée par l'administration pour communiquer avec les auditeurs de la Prépa Talents

Pour bien utiliser l'ENF et les outils d'Office 365 :

Tutoriels : <https://territoires.cnam.fr/outils-auditeurs>

Assistance : <https://assistance-numerique.cnam.fr>

Plan des salles

Vos enseignements en présentiel auront lieu soit sur :

le site Saint-Martin

292 rue Saint-Martin - Paris 3^e
Métro : Réaumur-Sébastopol
Accès : 1 à 29

le site Conté

2 rue Conté - Paris 3^e
Métro : Arts et Métiers
Accès : 30 à 39

Pour les cours en présentiel, vous pouvez consulter les salles sur emploi.dutemps.cnam.fr en indiquant le code de l'UE concerné (mode d'emploi sur www.cnam-paris.fr).

Les numéros de salles sont composés comme suit :
l'accès, l'étage puis le numéro de la salle.
Ex : accès 21, 2^e étage, salle 32 : 21.2.32



Restauration

Des distributeurs automatiques de boissons et de confiseries sont disponibles sur vos lieux d'enseignement. Le restaurant des personnels propose des plats et sandwichs aux tarifs avantageux pour les élèves. Rendez-vous au 2 rue Conté, rez-de-chaussée.



Handi'Cnam

Si vous êtes en situation de handicap, la mission Handi'Cnam vous accompagne pour vos études, vos examens et votre vie au quotidien dans l'établissement.

Attention ! Vous devez vous signaler le plus tôt possible et transmettre une préconisation du médecin agréé par la MDPH a minima **5 semaines avant le début d'une session** pour un aménagement d'examens.

(Cf. annexe 15 du règlement intérieur du Cnam consultable depuis le site presentation.cnam.fr).

Accueil Handi'Cnam (01 58 80 87 87)

handicnam_paris@lecnam.net

Fabrique des compétences

292 rue Saint-Martin – 75003 Paris (accès 17, rez-de-chaussée)

Plus d'informations : <https://handi.cnam.fr/mission-handi-cnam-au-service-des-eleves-en-situation-de-handicap-646110.kjsp>

Cellule STOPVIOLENCE

Au Cnam, une cellule est chargée de recueillir et de traiter les signalements des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes ou de discrimination.

Si vous êtes victime ou témoin de tels actes, vous pouvez la saisir en écrivant à l'adresse : stopviolence@cnam.fr

Les personnes en charge du traitement se sont engagées à préserver l'absolue confidentialité des informations qui leur seront transmises.

Plus d'informations : www.cnam-paris.fr/cellule-stop-violence-lutte-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes-les-harcelements-et-les-discriminations-1270722.kjsp

Les bibliothèques

Un réseau de bibliothèques et de centres de documentation met à votre disposition des documents spécialisés dans votre domaine d'étude et/ou de recherche.

L'accès est gratuit, sous condition d'inscription au Cnam.

Spécialisation et horaires des différentes bibliothèques en ligne : <https://bibliotheques.cnam.fr>

Contact : bib.services@cnam.fr

Bibliothèque Centrale

292 rue Saint-Martin, 75003 Paris

Bibliothèque Conté (accès 33, 2^e étage, salle 22)

Bibliothèque de géotechnique

Centre de ressources et de pédagogie active

CREPAC (accès 33, 3^e étage, salle 15)

2 rue Conté, 75003 Paris

Bibliothèque Gay-Lussac

41 rue Gay-Lussac, 75005 Paris

Centre de documentation du
musée des Arts et Métiers

60 rue Réaumur, 75003 Paris

Centre de documentation du Centre
d'études de l'emploi et du travail (CEET)

29, promenade Michel Simon

93160 Noisy-le-Grand

Le Musée

Tous les élèves inscrits au Cnam ont également accès gratuitement au Musée des Arts et Métiers.

Le Musée des arts et métiers peut être considéré comme l'un des plus anciens musées techniques et industriels au monde. Son histoire est intimement liée à celle du Conservatoire national des arts et métiers, dont il est l'une des composantes.

Site du musée : www.arts-et-metiers.net

Webographie

Site Vie Publique : www.vie-publique.fr

Ce site gratuit donne des clés pour comprendre les politiques publiques, les grands débats qui animent la société et le contexte international. Le site est réalisé par la direction de l'information légale et administrative (DILA), rattachée aux services du Premier ministre, qui gère aussi les sites Légifrance et Service-public.fr.

Sites dédiés aux concours et écoles de la Fonction Publique :

Concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale : www.concours-territorial.fr

Site de l'INSP (informations concours) : insp.gouv.fr

Site de l'INET (informations concours) : inet.cnfpt.fr/linet/presentation-linet/propos-linet

Portail de la fonction publique (informations sur les IRA) : www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-instituts-regionaux-dadministration-ira

Bibliographie

Pour tous les élèves :

- Gonod, Pascale. Droit administratif général. 4^e éd. Paris : Dalloz, 2024. 198 p. (collection Les mémentos Dalloz)
- Champagne, Gilles. L'essentiel du droit constitutionnel - Tome II : Les institutions de la Ve République. 20^e éd. Paris : Gualino, 2020. 192 p. (collection Les Carrés Rouge)
- Généreux Jacques. Introduction à l'économie. 4^e éd. Paris : Points, 2017. 288 p. (collection Economie)
- Bénassy-Quéré, Agnès, Coeuré, Benoît, Jacquet, Pierre, Pisani-Ferry, Jean, Blanchard, Olivier. Politique économique. 5^e éd. Paris : De Boeck Supérieur, 2021. 680 p. (collection Ouvertures Économiques)

Pour ceux qui ne passeraient que les IRA et autres concours administratifs, on peut ajouter :

- Gérard, Patrick. L'administration de l'Etat. 6^e éd. - Paris : LexisNexis, 2024. 480 p. (collection Manuels)

Pour ceux qui ne passeraient que l'INET, on peut ajouter :

- Verpeaux, Michel. Les collectivités territoriales. 7^e éd. Paris : Dalloz, 2024. 210 p. (collection Connaissance du droit)

Pour ceux qui veulent approfondir ou passer l'INSP :

- Long, Marceau, Weil, Prosper, Braibant, Guy, Delvolvé, Pierre, Genevois, Bruno. Les grands arrêts de la jurisprudence administrative. 24^e éd. Paris : Dalloz, 2023. 1070 p.
- Stirn, Bernard. Les libertés en questions. 14^e éd. Paris : LGDJ, 2025. 336 p. (collection Clefs)
- Gérard Patrick. Dictionnaire de la Constitution. Paris : LexisNexis, 2023. 356 p.
- Gérard, Patrick. La juridiction administrative. 2^e éd. Paris : La documentation française, 2022. 240 p. (collection Découverte de la vie publique)
- Aubin, Emmanuel. L'essentiel du droit de la fonction publique. 17^e éd. Paris : Gualino, 2023. 176 p. (collection Les Carrés Rouge)
- Code général de la fonction publique, Dalloz ou LexisNexis 2025 (gratuit sur le site Legifrance)
- Code des relations entre le public et l'administration, Dalloz ou Lexis Nexis 2025 (gratuit sur le site Legifrance)



**Équipe pédagogique nationale 11 (EPN11)
"Territoires"**

territoires.cnam.fr

2 rue Conté 75003 - Paris

Gestion pédagogique et administrative - Contact :
prepatalents@lecnam.net

Case courrier

"EPN11 - Prépa Talents"

292 rue Saint-Martin 75141 Paris cedex 03

